



Assemblée

Distr. générale
14 mai 2010
Français
Original : anglais

Seizième session
Kingston (Jamaïque)
26 avril-7 mai 2010

Déclaration du Président de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins sur les travaux de l'Assemblée à sa seizième session

1. La seizième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 26 avril au 7 mai 2010.

I. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 125^e séance, le 27 avril 2010, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa seizième session (ISBA/16/A/1).

II. Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée

3. À la 125^e séance, l'Ambassadeur Jesus Silva-Fernandez (Espagne) a été élu Président de l'Assemblée pour la seizième session.

4. À ses 125^e et 126^e séances, à l'issue de consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants du Bangladesh (Groupe des États d'Asie), de l'Ouganda (Groupe des États d'Afrique), de Trinité-et-Tobago (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et de la République tchèque (Groupe des États d'Europe orientale et autres États) ont été élus Vice-Présidents.

III. Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances

5. À sa 125^e séance, l'Assemblée a été invitée à prendre acte de la démission de Soe Lynn Han (Myanmar) et de Neeru Chadha (Inde), membres de la Commission des finances, qui avait pris effet le 9 mars 2010. L'Assemblée a été informée que la Mission permanente du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies avait notifié le Secrétaire général, par note verbale datée du 15 mars 2010, que le Myanmar avait présenté la candidature de Zaw Minn Aung pour remplacer M. Han



pour le reste de son mandat de membre de la Commission des finances. L'Assemblée a été également informée que la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies avait notifié le Secrétaire général, par note verbale datée du 1^{er} avril 2010, que l'Inde avait présenté la candidature de Pradip Kumar Choudhary pour remplacer M^{me} Chadha. L'Assemblée a élu Zaw Minn Aung membre de la Commission des finances jusqu'à l'expiration du mandat de M. Han, et Pradip Kumar Choudhary membre de la Commission des finances jusqu'à l'expiration du mandat de M^{me} Chadha.

IV. Examen des demandes d'admission au statut d'observateur présentées par le Comité international de protection des câbles et la Commission OSPAR

6. À sa 125^e séance, l'Assemblée a examiné des demandes d'admission au statut d'observateur du Comité international de protection des câbles et de la Commission OSPAR et a décidé de les inviter à participer à ses séances en qualité d'observateurs.

V. Rapport du Secrétaire général

7. À la 126^e séance, le 29 avril 2010, le Secrétaire général a présenté son rapport annuel à l'Assemblée (ISBA/16/A/2), en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

8. Le rapport rend compte des activités de l'Autorité au cours de l'année écoulée et donne un aperçu des résultats obtenus au titre de son programme de travail pour 2008-2010. Il présente les principaux axes du programme de travail proposé pour 2011-2013, notamment la supervision des contrats d'exploration et l'attribution de nouveaux contrats, le développement progressif du régime de réglementation des activités menées dans la Zone, la promotion et l'encouragement de la recherche scientifique marine dans la Zone et le développement des bases de données.

9. Le Secrétaire général a indiqué qu'au 28 février 2010, le nombre des membres de l'Autorité était passé à 160 après que la Suisse, la République dominicaine et le Tchad sont devenus parties à la Convention et à l'Accord de 1994 en 2009. Vingt-deux membres de l'Autorité ne sont toujours pas parties à l'accord. M. Odunton a aussi annoncé qu'au 28 février 2010, 20 États et l'Union européenne avaient établi une mission permanente auprès de l'Autorité.

10. En ce qui concerne les contributions au budget de l'Autorité, le Secrétaire général a indiqué que les arriérés de contribution dus par les États membres pour les exercices antérieurs (1998-2008) s'élevaient au total à 314 731 dollars. Il a ajouté que 43 membres avaient des arriérés correspondant à deux années de contributions ou plus.

11. Au 1^{er} mars 2010, le solde du fonds de roulement s'établissait à 438 145 dollars, soit un solde supérieur de 145 dollars au plafond approuvé. À la même date, le solde du Fonds de contributions volontaires s'élevait à 83 913 dollars, y compris les intérêts accumulés d'un montant de 6 574 dollars. Le montant total des sommes versées par le Fonds, créé en 2002 pour faciliter la participation des membres de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique venant de pays en développement, s'élevait à 255 979 dollars.

12. Selon le rapport, le Fonds de dotation de l'Autorité internationale des fonds marins pour la recherche scientifique marine dans la Zone, créé en 2006, avait octroyé à ce jour six aides, d'un montant de 254 312 dollars, pour des activités tendant à promouvoir le renforcement des capacités. En tout, 16 scientifiques de pays en développement ont reçu un soutien financier, et un appui doit également être fourni à 7 autres, dont les noms et nationalités n'étaient pas encore connus. Une autre allocation du Fonds de dotation permet à un chercheur de Papouasie-Nouvelle-Guinée de mener actuellement des recherches à la Duke University des États-Unis d'Amérique. Le Groupe consultatif du Fonds avait également recommandé que le Fonds alloue un soutien financier pour permettre à deux scientifiques indiens de participer à une étude de la structure géologique du passage de Shag Rock sur la dorsale de la Nouvelle-Écosse. Durant cette année, deux scientifiques de pays en développement bénéficieront d'un financement pour participer à un programme de recherche que la China Ocean Mineral Resources Research and Development Association prévoit d'entreprendre dans l'océan Indien.

13. Le Secrétaire général a encouragé les membres de l'Autorité, les autres États, les organisations internationales intéressées, les institutions universitaires, scientifiques et techniques, les organisations philanthropiques, les entreprises et les particuliers à verser des contributions au Fonds de dotation.

14. Un certain nombre d'études et d'ateliers sont prévus ou envisagés. En 2010, se tiendra un atelier international chargé d'examiner une proposition à l'examen devant la Commission juridique et technique tendant à créer un réseau de secteurs particulièrement sensibles dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton, dans le centre de l'océan Pacifique. L'atelier aura pour objectif de rassembler les meilleurs avis scientifiques et conseils possibles en vue de formuler pour cette zone un plan de gestion environnementale à l'échelle régionale.

15. Il est prévu qu'un groupe d'experts effectue une étude préliminaire pour analyser certaines des questions associées à l'élaboration d'un code d'exploitation, notamment l'expérience acquise en matière d'exploitation du pétrole et du gaz en haute mer, et des comparaisons des régimes fiscaux pour les activités minières terrestres.

16. Le rapport indique qu'une réunion d'un groupe d'experts serait organisée pour aider à rédiger le projet de recommandations au Conseil et à l'Assemblée concernant l'application par l'Autorité du paragraphe 4 de l'article 82 de la Convention sur le droit de la mer, portant sur les contributions en espèces ou en nature provenant de l'exploitation des ressources non biologiques du plateau continental au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale.

17. Il fallait améliorer la coopération et la coordination entre les organisations internationales appelées à s'occuper des activités menées en mer non seulement pour que ces activités puissent être abordées dans une approche uniforme mais aussi pour assurer une protection complète du milieu marin dans les limites de la juridiction nationale et au-delà. Il faudrait considérer les responsabilités et les activités de l'Autorité dans le contexte plus large de l'évolution du droit de la mer dans son ensemble et respecter pleinement le régime juridique de la Zone.

18. En conclusion, le rapport indique que les actuels contractants concentrent essentiellement leurs efforts sur les études géologiques et environnementales à long terme plutôt que de s'orienter vers une recherche-développement à vocation commerciale. Les investissements dans les technologies minières, en particulier, n'en sont encore qu'à un stade tout à fait préliminaire.

19. Les délégations des pays ci-après ont fait des déclarations sur le rapport du Secrétaire général : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Inde, Indonésie, Jamaïque, Japon, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Trinité-et-Tobago et Tunisie. La délégation d'observation de l'Organisation des Nations Unies a fait aussi une déclaration.

20. Les membres de l'Autorité se sont déclarés satisfaits du rapport annuel présenté par le Secrétaire général et ont appuyé les travaux qui avaient été menés par l'Autorité.

21. Les États membres ont parlé également d'une vaste gamme de questions, y compris de l'état des contributions des membres pour faire face aux dépenses de l'Autorité et de la nécessité d'adopter sans tarder le projet de règlement relatif aux sulfures.

22. Des délégations ont appuyé et salué les échanges du secrétariat avec le Comité international de protection des câbles, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et la Commission OSPAR.

23. Des délégations se sont également déclarées satisfaites des efforts entrepris par l'Autorité, dans le cadre d'ateliers techniques et de séminaires de sensibilisation, pour mieux faire connaître et comprendre l'écologie des grands fonds marins, et ont demandé que des séminaires analogues continuent d'être organisés, sur invitation des États membres, pour promouvoir l'Autorité et son travail.

24. Certaines délégations ont formulé des observations sur le travail de la Commission des limites du plateau continental, créée en vertu du paragraphe 8 de l'article 76 et de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour examiner les données et autres renseignements présentés par les États côtiers lorsque le plateau s'étend au-delà de 200 milles marins.

25. Des délégations ont exhorté les 22 membres de l'Autorité qui n'étaient pas encore parties à l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention à le devenir dans les plus brefs délais. Elles ont par ailleurs accueilli la République dominicaine, la Suisse et le Tchad, qui sont devenus parties à l'Accord de 1994 au cours de l'année écoulée.

26. Des délégations ont également exhorté les États membres qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier le Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité (ISBA/4/A/8, annexe). On a relevé qu'au 28 février 2010, 31 États membres étaient parties audit protocole.

27. Des délégations se sont également félicitées de l'existence du Fonds de contributions volontaires, notant qu'il avait permis la participation de membres de pays en développement aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances. Le Nigéria a annoncé qu'il verserait une contribution au Fonds.

28. Les délégations ont été nombreuses à reconnaître la valeur du Fonds de dotation, notant qu'il aiderait les scientifiques de pays en développement à participer aux activités entreprises dans la Zone, renforçant ainsi la notion de patrimoine commun de l'humanité. La délégation du Royaume-Uni a annoncé qu'elle verserait une autre contribution de 15 000 dollars en témoignage de l'importance que son pays attachait aux objectifs du Fonds de dotation.

29. Le 5 mai, Ronald Robinson, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, a prononcé devant l'Assemblée une déclaration dans laquelle il a réitéré l'engagement de son gouvernement envers l'Autorité internationale des fonds marins et assuré cette dernière de l'appui de son pays en sa qualité d'État hôte.

30. De nombreuses délégations ont remercié le pays hôte de l'appui apporté à l'Autorité et de l'accueil réservé aux représentants participant aux sessions de l'Autorité.

VI. Rapport et recommandations de la Commission des finances

31. À sa 129^e séance, le 6 mai 2010, l'Assemblée a examiné le rapport de la Commission des finances (ISBA/16/A/5-ISBA/16/C/8). Sur la base des recommandations formulées par le Conseil dans le document ISBA/16/C/10, l'Assemblée a décidé d'adopter le budget de l'Autorité pour l'exercice 2011-2012, d'un montant de 13 014 700 dollars, et a recommandé d'exhorter les observateurs qui assistent et participent aux séances de l'Autorité à faire des contributions volontaires au budget de l'Autorité étant donné qu'ils tirent parti de ses structures.

32. L'Assemblée a également décidé d'autoriser le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2011 et 2012 en fonction du barème utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2010, compte tenu du fait que le taux plafond sera de 22 % et le taux plancher de 0,01 % et que le taux de 16,587 % sera utilisé pour calculer la contribution du Japon au budget de l'Autorité pour 2011 et 2012. La décision de l'Assemblée relative au budget de l'Autorité et aux questions connexes est publiée sous la cote ISBA/16/A/10.

33. Les délégations du Mexique, de Trinité-et-Tobago et de Cuba ont souhaité qu'à l'avenir, les informations concernant des questions telles que le réajustement du barème des contributions soient communiquées aux membres de l'Autorité en temps voulu pour leur permettre de les examiner à l'avance. La délégation du Nicaragua a demandé que l'ajustement du barème des contributions soit appliqué aussi bien au taux plafond qu'au taux plancher de sorte que les pays développés et les pays en développement soient traités sur un pied d'égalité. La délégation de Cuba a réitéré son ferme appui à la décision du Groupe des 77 et de la Chine concernant cette question et l'application de toutes les méthodologies au barème de contributions, soulignant que cet ajustement aurait des incidences financières sur les pays en développement qui étaient les plus touchés par la récession économique.

VII. Examen des modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement du personnel de l'Autorité

34. À sa 129^e séance, le 6 mai 2010, l'Assemblée a adopté les révisions au Règlement du personnel de l'Autorité. La décision de l'Assemblée est publiée sous la cote ISBA/16/A/9.

VIII. Examen et adoption du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone

35. À sa 130^e séance, le 7 mai 2010, l'Assemblée a pris note de la décision du Conseil d'adopter et d'appliquer provisoirement, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, le Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone, publié sous la cote ISBA/16/C/L.5. L'Assemblée a approuvé le Règlement. La décision de l'Assemblée concernant le Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone est publiée sous la cote ISBA/16/A/12.

X. Modifications au Règlement du personnel de l'Autorité internationale des fonds marins

IX. Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil

36. À sa 130^e séance, le 7 mai 2010, l'Assemblée a élu les pays ci-après membres du Conseil pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2011, sous réserve des accords auxquels sont parvenus les groupes régionaux et groupes d'intérêt :

Groupe A

Italie¹
Fédération de Russie

Groupe B

République de Corée
France
Allemagne

Groupe C

Australie
Indonésie²

¹ Il a été convenu que l'Italie céderait son siège dans le Groupe A aux États-Unis si ce pays devenait membre de l'Autorité, et ce, sans préjudice de la position de tout pays en ce qui concerne toute élection ultérieure du Conseil.

² L'Indonésie est élue membre du Groupe C pour un mandat de quatre ans, étant entendu qu'elle céderait son siège au Chili après deux ans pour occuper le siège du Groupe E qu'occupait précédemment le Chili pour le reste du mandat de quatre ans.

Groupe D

Fidji
 Jamaïque
 Égypte

Groupe E

Viet Nam
 Qatar³
 Cameroun
 Côte d'Ivoire
 Nigéria
 Chili⁴
 Mexique

La décision de l'Assemblée concernant l'élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil est publiée sous la cote ISBA/16/A/11.

XI. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

37. À sa 126^e séance, le 29 avril 2010, l'Assemblée a élu une Commission de vérification des pouvoirs conformément à l'article 24 de son Règlement intérieur. La Commission comprenait les pays suivants : Australie, Chine, Espagne, Fédération de Russie, Haïti, Namibie, Sénégal, Suriname et Viet Nam. La Commission a élu Amadou Dame Sall (Sénégal) à sa présidence.

38. La Commission a tenu une séance le 4 mai 2010, au cours de laquelle elle a examiné les pouvoirs des représentants participant à la seizième session de l'Assemblée. Elle était saisie d'une note du secrétariat datée du 4 mai 2010 sur l'état de ces pouvoirs. Le rapport de la Commission a été publié sous la cote ISBA/16/A/7.

39. À sa 129^e séance, le 6 mai 2010, l'Assemblée a adopté le rapport de la Commission avec les modifications proposées oralement par son président. La décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs a été publiée sous la cote ISBA/16/A/8.

XII. Questions diverses

40. La délégation de l'Argentine a appelé l'attention de l'Assemblée sur certaines erreurs relevées dans les cartes affichées sur le site Web de l'Autorité, concernant notamment les limites politiques.

41. Le secrétariat a fait savoir que dès que les erreurs ont été portées à sa connaissance, les corrections nécessaires ont été apportées aux documents concernés. Il a expliqué qu'en ce qui concerne les cartes figurant dans les

³ Le Qatar est élu membre du Groupe E pour un mandat de quatre ans, étant entendu qu'il céderait son siège au Sri Lanka après deux ans pour le reste du mandat de quatre ans.

⁴ Le Chili est élu membre du Groupe E pour un mandat de quatre ans, étant entendu qu'il céderait son siège à l'Indonésie après deux ans pour le reste du mandat de quatre ans.

documents et publications ou affichés sur le site Web, il suivait les directives énoncées dans le Bulletin de terminologie des Nations Unies pour ce qui est des références aux noms et appellations et y faisait figurer en particulier un déni de responsabilité basé sur celui qui figure dans l'annexe à l'instruction administrative ST/AI/189/Add.25/Rev.1 du 20 janvier 1997, ainsi libellé :

Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du secrétariat de l'Autorité aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

42. Le secrétariat a déploré l'erreur qui a pu se produire et a exprimé sa gratitude à la délégation de l'Argentine de l'avoir relevée.

XIII. Date de la prochaine session de l'Assemblée

43. La dix-septième session de l'Assemblée aura lieu du 25 avril au 6 mai 2011. Ce sera au tour du Groupe des États d'Asie de proposer un candidat à la présidence de l'Assemblée en 2011.
